

Discours lors de la Session extraordinaire octobre 2003

Séance du 15 octobre 2003

M. IDRIS ARNAOUD ALI, Président de l'Assemblée nationale :

**Monsieur le Premier ministre par intérim,
Madame et Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,**

L'Assemblée se réunit aujourd'hui en session extraordinaire avec un seul point à son ordre du jour, à savoir :

◆ **Projet de loi portant rectificatif de la loi de Finances de l'année en cours.**

Dans le passé, particulièrement dans le passé récent, les projet de lois des finances rectificatifs étaient soumis à l'examen de la Commission permanente, en dehors des sessions ordinaires.

Or, pour être conforme et rester en harmonie avec l'esprit de l'article 70 dernier alinéa de la Constitution, de l'article 87 alinéa 4 du Règlement Intérieur de l'Assemblée et de l'article 35 de la loi n° 107/AN/00/4^{ème} L du 29/10/00, relative aux lois des Finances, il a été convenu que les projets de lois de finances rectificatives soient désormais examinés en séance plénière.

Si le projet de loi de Finances rectificatif est déposé au cours des sessions ordinaires, il n'y a pas de problème : il est normalement examiné en séance plénière.

Par contre, s'il est déposé en dehors des sessions ordinaires, une session extraordinaire sera convoquée pour son examen.

En conclusion, il n'y a aucun risque à ce que le projet de loi des finances rectificatif, à chaque fois où il y a un tel projet, ne soit pas examiné et délibéré par l'Assemblée nationale.

Pour revenir à l'ordre du jour d'aujourd'hui, ce projet de loi des finances rectificatif qui a été déposé au Bureau de l'Assemblée nationale le 29 septembre 2003 et dont les documents l'accompagnant vous ont

été distribués sera dans un premier temps soumis à la Commission des finances.

A cette fin et pour fixer les dates des séances de la Commission des Finances et celles des séances plénières, j'invite les deux vices-présidents de l'Assemblée, le Premier Ministre par intérim, le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé des relations avec le Parlement, le Ministre des Finances, l'ensemble des Présidents des Commissions et le Rapporteur général de la Commission des Finances à se retrouver tout de suite pour une Conférence des Présidents dans la salle des réunions des commissions. Je suspends la séance.

La séance fût reprise après la réunion de la Conférence des Présidents. Ensuite, le Président de l'Assemblée informe la décision de cette dernière aux membres de l'Assemblée.

M. IDRIS ARNAOUD ALI, Président de l'Assemblée nationale :

Mes Chers Collègues, je vous informe que la Commission des Finances se réunira à partir du 18 octobre et doit présenter son rapport avant le 25 octobre.

Quant à la séance plénière, elle se tiendra à partir du 25 octobre. Telle fût la décision de la Conférence des Présidents. Sur ce, je suspends la séance.

La séance est suspendue à 10h15.

Séance du 25 octobre 2003

M. IDRIS ARNAUD ALI, Président de l'Assemblée nationale :

Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, mes chers collègues, nous allons reprendre les travaux. Je vous rappelle que nous sommes réunis en session extraordinaire depuis le 15 octobre. Aujourd'hui, nous entamons notre deuxième séance. La Commission des Finances a siégé durant plus d'une semaine et nous a présenté trois rapports différents. Nous voudrions savoir lequel de ceux-ci est authentique? Je donne la parole au Rapporteur général par intérim.

Séance du 27 octobre 2003

M. IDRIS ARNAOUD ALI, Président de l'Assemblée nationale :

Monsieur le Premier Ministre, Madame et Messieurs les Ministres, Chers collègues, la séance est reprise.

La parole est au rapporteur général, Mme Ismahan Abdi.